



## AFROCENTRICITY THINK TANK & RADIO KANAL K et RADIO AVULETE

Cour Internationale de Justice (CIJ) : Droit international ou Relations internationales

Sujet : L'Afrique du sud traduit Israël à la Cour Internationale de Justice pour génocide et crime de guerre, un renversement de l'histoire ?

Journaliste : M. Sylvain AMOS (S. A.)

Invités :

- **M. Medhi MEFTAH**, membre fondateur du Parti des indigènes de la République
- **Dr. Yves Ekoué AMAÏZO (YEA)**, Directeur de Afrocentricity Think Tank, un groupe de réflexion et d'action
- **Dr. Adama COULIBALY**, Président de l'Alternative Patriotique Panafricaine (APP/Burkindi), un parti politique au Burkina Faso

Emission : DÉBAT PANAFRICAIN

Date : **20 janvier 2024**, mise en ligne le 20 janvier 2024. 18h GMT, soit 19h Heure de l'Union européenne

Débat et Podcast en Audio : [https://youtu.be/ZLWfwpBorQc?si=IR9pY\\_PoOA9SUjhR](https://youtu.be/ZLWfwpBorQc?si=IR9pY_PoOA9SUjhR)

Durée : 1 h 11 mn 53 sec.

Radio Avulete porte la voix du Peuple, et des sans voix : [www.radioavulete.com](http://www.radioavulete.com)

Le texte et l'audio sera disponible sur [www.afrocentricity.info](http://www.afrocentricity.info)

Participation au débat : Contribution écrite du Dr. Yves Ekoué AMAÏZO (YEA)

Radio Kanal K et Radio Avulete :

*Guerre entre Israël et le Hamas : L'Afrique du sud traduit Israël à la Cour de Justice Internationale pour génocide et crime de guerre, un renversement de l'histoire ?*

- 
1. **S.A. L'Afrique du Sud vole au secours des habitants de Gaza et poursuit Israël pour génocide devant la Cour internationale de justice (CIJ), qui est la plus haute juridiction des Nations Unies. Que vous inspire cette action sudafricaine ?**

**YEA.** Du courage, la recherche de la vérité, et la volonté d'imposer au Monde la position africaine basée sur la paix, le règlement pacifique des conflits et surtout rappeler une injustice fondamentale : la confusion par Israël entre la partie extrémiste du Hamas qui a choisi la lutte armée, le groupe politique Hamas qui demande depuis la 2<sup>e</sup> guerre mondiale la reconnaissance de son droit à exister en tant qu'Etat, et la population de Gaza et Cisjordanie. Au fond, c'est un acte de dignité pour la liberté de voix des sans voix. En réalité, il n'y a pas de confusion puisqu'il est question une fois toute pour les dirigeants israéliens de profiter de l'occasion pour satisfaire deux objectifs :

- l'éradication de toutes entités liées de près ou de loin avec le Hamas à Gaza mais aussi en Cisjordanie ;
- le contrôle total du territoire de Gaza, quelle que soit la forme que cela prendra dans le future.

Mais l'Afrique du sud sauve l'honneur de l'Afrique qui peut enfin exprimer sa vision d'un monde où ceux qui violent le droit international doivent être sanctionnés alors que trop souvent, les pays dits Occidentaux généralement membres de l'OTAN entre autres, les Etats-Unis et l'Union européenne, considèrent que face à la Shoah et la destruction d'une grande partie du Peuple israélien sur le territoire européen, il faut



systématiquement laisser libre-court à toutes actions disproportionnées des autorités israéliennes envers d'autres peuples, dès lors qu'il s'agit de défendre le droit à se protéger.

Or, ce droit à protéger sa population est à géométrie variable et ne semble pas concerner une grande majorité du Peuple palestinien qui vit depuis 1948 sous une prison à ciel ouvert.

Aussi, le problème ne doit pas s'analyser à partir d'une prise d'otage, mais depuis que les décideurs occidentaux, sous le couvert de la communauté internationale, avaient unilatéralement décidé de ne pas reconnaître l'Etat de Palestine en tant qu'Etat...

Les frontières de 1967 avec une solution à deux Etats ne sont pas à l'ordre du jour pour les décideurs israéliens... Aussi, la lutte pour l'indépendance et la libération du Peuple palestinien est devenue une lutte de décolonisation, à l'instar des luttes de décolonisation africaine, le tout est doublé d'un volet « apartheid » et donc de « ségrégation ».

De nombreux discours israéliens traitent le peuple palestinien, ceux de Gaza en particulier d'animaux, ce qui revient à ne pas leur reconnaître une existence en tant qu'être humain, mais de les assimiler à des biens comme l'esclavagiste blanc traitait les populations noires au temps de l'esclavage.

Le 28 octobre 2023 dans son discours, le Premier ministre israélien a rappelé l'éradication du Peuple « Amelek » par Israël dans la Bible, voir Exode chap. 17. Versets 13 et 14 : « *Et Josué vainquit Amalek et son peuple, au tranchant de l'épée. L'Éternel dit à Moïse: Écris cela dans le livre, pour que le souvenir s'en conserve, et déclare à Josué que j'effacerai la mémoire d'Amalek de dessous les cieux* ». Mais « Josué » n'avait ni les problèmes de corruption, ni de décisions qui conduisent à tenter une action contre Israël pour génocide. Le Dieu du Premier Ministre Israélien n'est assurément pas le même Dieu que celui de Moïse et de Josué... tous deux originaires des peuples noirs<sup>1</sup>.

Bref, il est question de démontrer une intention de nuire à des populations civiles que constitue une partie majoritaire de la population palestinienne, Gaza en priorité, la Cisjordanie en ligne de mire.

Aussi pour tous démocrates et combattants de la liberté, il faut se réjouir que la plainte de l'Afrique du sud ait été assortie d'une demande de mesures d'urgence afin de permettre d'avoir une décision juridique permettant d'ordonner la fin des hostilités. L'audience publique s'est tenue les 11 et 12 janvier 2024 et a porté sur l'examen des « mesures conservatoires » relatives à l'arrêt des attaques des autorités d'Israël contre les populations civiles dans la bande de Gaza.

**2. S.A. C'est la première dans l'histoire récente qu'un pays africain adopte une telle démarche face à un conflit que d'aucun dirait ne le concerne ni d'Adam, ni d'Eve? C'est quand même osé de la part de l'Afrique du Sud non ?**

**YEA.** On ne peut pas dire que ce conflit ne concerne pas l'Afrique du sud, ni l'Afrique. Il s'agit de plusieurs problèmes que le Peuple noir en général, l'Afrique du sud en particulier ont subi notamment la colonisation, l'exploitation, l'Apartheid et la ségrégation.

Quand un pays comme l'Afrique du sud cherche à obtenir de la Cour Internationale de Justice une décision sur un abus de droit et une violation du droit international, vous ne pouvez pas dire que l'Afrique du sud a osé. Ce que vous devriez dire est que tous les autres 54 pays africains qui n'ont pas porté plainte ou ne se sont pas solidarisés de la plainte de l'Afrique du sud sont un vrai problème pour la souveraineté du Peuple africain. Ce silence coupable des autres pays africains pourrait laisser croire que les dirigeants africains sont des peureux, ou des poltrons, ou ne sont ni audacieux, encore moins prêts à défendre ailleurs, ce qu'ils ont subis du Nord global, à savoir le monde occidental blanc.

Alors, oui quand l'Afrique du sud demande à la CIJ de confirmer entre autres :

- la matérialité d'un génocide ;
- l'arrêt de l'utilisation disproportionnée d'armes de destruction militaires contre des populations civiles sans défense ;
- l'arrêt immédiat d'une opération de privation totale de tout ce qui permet la vie à Gaza et au-delà (infrastructure, accès à l'eau, à la salubrité publique, à l'électricité, au carburant, etc.) ;



- l'ouverture d'un couloir humanitaire pour aider les blessés et les populations civiles de Gaza et de la Palestine en général,

Il n'y a au contraire là que de l'audace de ceux qui combattent pour la liberté et l'autodétermination des peuples, quels qu'ils soient.

Je voudrais rappeler qu'à date du 14 janvier 2024, 250 Palestiniens sont tués chaque jour depuis le début de la guerre. Ce chiffre est très supérieur au nombre de morts par jour en comparaison avec d'autres conflits à savoir : 96,5 morts en Syrie, 51,6 morts au Soudan, 50,8 morts en Irak, 43,9 morts en Ukraine, 23,8 morts en Afghanistan et 15,8 morts au Yémen pendant les conflits qui ont embrasé ces pays au 21<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>.

Suite à l'attaque du 7 octobre 2023 de la partie extrémiste du Hamas contre Israël et les opérations militaires israéliennes dans la bande de Gaza et au-delà en Cisjordanie et au sud Liban, les pertes humaines pendant la guerre entre Israël et le Hamas en 2023-2024, sont disproportionnées. Ces pertes énormes et démesurées n'ont pas conduit à la libération de la plupart des « otages ». « 1 139 personnes [NDLR – israéliens ou étrangers] ont été tuées sur le territoire israélien dans l'attaque du 7 octobre, 24 448 personnes [NDLR – palestiniens] ont été tuées dans les bombardements à Gaza depuis lors, à la date du 17 janvier 2024<sup>3</sup> ». Soit 21 fois plus de palestiniens ont été tués dans le bouclage de Gaza<sup>4</sup> par rapport aux israéliens et ressortissants étrangers. L'humanité des dirigeants israéliens doit être mise en cause lorsqu'ils choisissent délibérément et avec préméditation de restreindre drastiquement les accès aux services de base, organisant ainsi la mort lente, l'humiliation et la perte de dignité quand ce n'est pas par les bombes. Le Génocide et les crimes de guerre dans les territoires colonisés peuvent être factuellement démontrés. C'est ce que l'Afrique du Sud tente de démontrer dans le brillant réquisitoire de son avocat<sup>5</sup>.

- 3. S. A. La Haye incarne dans l'imaginaire de beaucoup d'Africains une ville abritant un tribunal passé maître dans l'art de juger les dirigeants africains. Cette fois-ci c'est un pays africain qui « traîne » dans le box des accusés l'Etat d'Israël, donc bien un Etat, et pas des moindres. L'Afrique du Sud opère-t-elle ainsi un renversement de l'histoire ?**

**YEA.** Attention, il ne faut pas confondre la Cour Pénale internationale (CPI) et la Cour de Justice Internationale. Mais, ce que vous appelez « renversement de l'histoire » n'est que la face cachée de la capacité de l'Afrique du sud à défendre le droit international violé comme cela l'a été dans leur cas par le Nord global, et surtout à faire preuve de solidarité avec les populations civiles palestiniennes, en rappel de ce que le Nord global a fait aux populations noirs sudafricaines d'une part, aux peuples noirs et des afrodescendants d'autre part. Il importe néanmoins de préciser la différence entre la CPI et la CIJ.

- 3.1** La première (CPI) a été créée le 1<sup>er</sup> juillet 2002 à La Haye, aux Pays-Bas après la ratification du Statut de Rome par 60 États. Il s'agit d'une juridiction pénale internationale permanente et à vocation universelle. En fait, seuls les Etats ou les Nations Unies peuvent la saisir. Elle est chargée de juger les personnes « présumées » accusées de génocide, de crime contre l'humanité, de crime d'agression et de crime de guerre.

En filigrane, elle tente au plan mondial et unilatéralement de s'attaquer à l'impunité au plan international en identifiant et traduisant des présumés auteurs devant la Cour. Mais en pratique, elle s'est souvent trompée et a dû libérer des présumés coupables après avoir contribué à « bloquer » pendant plus de dix (10) ans la vie politique des présumés accusés, comme ce fut le cas de l'ex-Président ivoirien Laurent Gbagbo et de son ministre de la jeunesse, Charles Blé Goudé. La CPI sert aussi donc les intérêts géopolitique et géoéconomique du Nord global et moins à mettre un terme à l'impunité.

Après avoir ou pas « récolté » des indices plus ou moins probants, la CPI mène des enquêtes, auditionne des « témoins », puis si nécessaire, juge les personnes accusées des crimes les plus graves qui touchent les personnes ciblées par la communauté internationale du Nord global sur des sujets aussi divers que le génocide, les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et les crimes d'agression. La réalité est que les personnalités du Nord global ne sont rarement, sinon, jamais incriminées.



3.2 La seconde (la Cour de Justice Internationale) a été créée en 1945 par la Charte des Nations-Unies à La Haye, aux Pays-Bas pour remplacer la Cour permanente de justice internationale (effective en 1946). La Cour internationale de justice (CIJ) est une juridiction internationale permanente et le principal organe judiciaire des Nations unies Elle est chargée de régler les différends juridiques entre États soumis à sa compétence et de donner des avis consultatifs sur les questions juridiques qui lui sont posées par les organes et les institutions spécialisées de l'Organisation des Nations unies autorisés à le faire. En fait, seuls les Etats peuvent la saisir. Avec la mise en place de techniques de procédure judiciaire à partir du «*Règlement*» qu'elle a élaboré en 1922 puis révisé à trois reprises, en 1926, en 1931 et en 1936, la Cour est spécialisée dans le règlement pacifique des différends internationaux, dont l'origine remonte à l'Antiquité.

«*L'article 33 de la Charte des Nations Unies énumère, comme méthodes de solution pacifique des différends entre Etats : la négociation, l'enquête, la médiation, la conciliation, l'arbitrage, le règlement judiciaire et le recours aux organisations ou accords régionaux, auxquels il faut ajouter les bons offices et des tiers impartiaux... Historiquement, la médiation et l'arbitrage ont précédé le règlement judiciaire*».

La CIJ privilégie le règlement judiciaire sur la base de méthodes qui lient le juge par des règles plus strictes que celles de l'arbitre ou du médiateur<sup>6</sup>.

Il n'est donc pas étonnant que l'Afrique du sud ait choisi de déposer plainte devant la Cour Internationale de Justice laquelle par ses procédures a pris et prends des décisions proches de la vérité acceptées par les parties prenantes plutôt que d'aller devant la Cour Pénale Internationale qui est une émanation du Nord global où les considérations politiques sont légions, les erreurs nombreuses en termes de procédure (accuser un présumé innocent à partir de témoignages non crédibles et non fiables) et les difficultés importantes à faire exécuter les réparations pour les innocents...

**4. S.A. Le drapeau Sud-africain a été agité dans beaucoup de pays, en particulier dans le monde arabe les 12 et 13 janvier où des audiences se sont tenues à la Haye. A Bethléhem, le drapeau Sud-africain a flotté au côté de celui de la Palestine. D'habitude ce sont les Africains qui agitent des drapeaux de puissances étrangères comme la France, les États-Unis ou la Russie. Peut-on dire que l'Afrique du Sud opère aussi un renversement symbolique dans l'imaginaire collectif ?**

**YEA.** Oui, vous avez raison. L'Afrique du sud a ouvert la boîte de pandore où tous pays africains souverains politiquement et économiquement pourra porter plainte contre des violations flagrantes du droit international par des Etats qui les ont souscrits. Le renversement symbolique dans l'imaginaire collectif et dans les médias est une réalité. Toutefois, il existe encore de nombreux pays en Afrique dont le Togo qui affichent un soutien officiel à la politique des dirigeants israéliens. Ce n'est pas étonnant puisque c'est le refus systématique à l'émancipation des Togolaises et des Togolais libres et indépendants.

Pour revenir au conflit Israël-Palestine, la guerre contre la partie militaire du groupe Hamas se révèle n'être qu'une intention de détruire le Peuple palestinien, l'intention et le comportement dans les actes qui se matérialisent en des destructions massives avec des bombes, des snippers, pas d'accès pour l'aide humanitaire des populations à Gaza, une grande partie de la population palestinienne a été décimée ou blessée sous le couvert de l'éradication de la partie de la population palestinienne considérée comme des membres actifs infiltrés du Hamas... Pourtant, les caches où les otages seraient détenus n'ont pas été trouvés malgré cette démonstration de force, de puissance et de mépris de l'autre et de la vie.

Les responsables de cette barbarie et de la violence dont usent systématiquement un groupe du Nord Global qui soutient Israël, n'est pas la population israélienne, mais bien les responsables décisionnels (président, premier ministre, ministre de la défense, ministre des infrastructures, etc.)... Une grande partie de la population israélienne veut la paix mais n'est pas écoutée. Il n'y a même pas lieu de parler des objecteurs de conscience israéliens... Alors qu'ils sont brimés dans une démocratie israélienne qui peine à retrouver l'humanité qu'un certain «*Melchisédech*» leur avait légué, un Africain ayant enseigné le principe



de « *ne pas tuer* » à un certain « *Abram* » devenu « *Abraham* » après s'être converti à l'ordre de Melchisédech<sup>7</sup>... et les valeurs africaines de justice, de paix et de solidarité...

**5. S. A. Des pays occidentaux volent au secours d'Israël. Les États-Unis déclarent que la plainte sud-africaine est sans fondement. L'Allemagne en a fait de même. La France estime qu'elle porte atteinte à la gravité du concept de génocide. Que pensez-vous de la posture des pays occidentaux ?**

**YEA.** Les pays que vous avez cités sont tous membres du Nord global et de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), une alliance stratégique de défense des intérêts du Nord Global. Il n'est pas étonnant qu'étant responsables directement ou indirectement sur le sol européen de la Shoah, le Nord global se croit condamné de s'éloigner des valeurs de vérité, de justice, de solidarité et de paix. Personne ne peut nier la volonté, la préméditation et la réalisation de l'éradication des « *Juifs* » par le régime nazi allemand durant la Seconde Guerre mondiale avec plus de cinq (5) millions de Juifs, soit 40 % de leur population mondiale.

Mais il n'y a pas lieu de comparer de promouvoir la hiérarchie des génocides. Mais ne pas le faire, c'est faire croire que l'éradication des millions de Noirs au cours des périodes d'esclavages, de traites négrières, d'exploitations abjectes et de colonisations multiformes du Peuple noir sont à « oublier », voir pour certains partis d'extrême droite, n'a jamais existé. Personne ne peut accepter cela s'il est conscient, humain et adepte des valeurs africains de la Maât.

Compte tenu des archives écrites par ceux refusent de respecter le droit international et optent pour les « *relations* » ou la « *puissance* » internationales, il est difficile de donner un chiffre précis sur le nombre de personnes noires qui ont été victimes de l'esclavage, de la traite des noirs, du commerce triangulaire, et de l'exploitation du peuple noir et des afrodescendants et de la colonisation de leurs territoires entre 1500 et 2024.

Toutes les formes d'exploitation et d'oppression subies par le Peuple noir, les personnes noires et métisses, et les Afrodescendants au cours des siècles passés et les conséquences dévastatrices et durables sur des millions de personnes et leurs descendants suite à la traite des noirs, l'esclavage, la colonisation, la néocolonisation, l'apartheid et la Françafrique, ne peuvent pas passer par pertes et profits.

Que certains refusent d'y faire allusion en se contentant d'une hiérarchie dans les « *génocides* » relève autant de la honte dissimulée face à l'organisation du mal envers son « *prochain* » que de la volonté d'une puissance hégémonique du Nord global en déperdition.

Toutefois, il est possible de rappeler les chiffres suivants qui varient selon les sources consultées :

- du 16<sup>e</sup> au 19<sup>e</sup> siècle, plus de 12 millions d'Africains ont été envoyés comme esclaves dans les plantations des Amériques<sup>8</sup> ;
- en 2019, plus de 40 millions de personnes étaient victimes de l'esclavage<sup>9</sup> ;
- il ne faut pas oublier les génocides du Nord global occultés entre 1492 et 2001<sup>10</sup> ; et enfin
- les préparatifs d'une plainte d'avocats sud-africains de porter plainte contre les Etats-Unis pour « *complicité dans les crimes d'Israël*<sup>11</sup> ».

La posture des pays du Nord global et des pays occidentaux en général relève plus de la négation des faits que de la volonté de jouer dans la cour de la « *transparence* » et de la « *vérité* » des faits historiques et présents. De ce fait, la peur de la justice, l'urgence des réparations et la volonté de reconstruire une nouvelle solidarité mondiale demeurent une gageure.

**6. S. A. En se rendant complice du génocide à Gaza, les États-Unis, l'Allemagne et la France donnent l'impression de supplanter la Cour internationale de justice ?**



**YEA.** Il n'est pas possible de confirmer que les États-Unis, l'Allemagne et la France donnent l'impression ou veulent supplanter la Cour internationale de justice en défendant tout génocide à Gaza. Cependant, bien que chaque pays ait sa propre position en politique étrangère, il faut bien constater qu'il y a une convergence de vue sur la question palestinienne entre les pays du Nord global.

Il importe de noter que les États-Unis ont systématiquement utilisé leur droit de veto pour empêcher le Conseil de sécurité des Nations Unies d'appeler à un cessez-le-feu<sup>12</sup>. Cependant, il n'y a pas d'information spécifique sur la position de l'Allemagne et de la France concernant cette question sauf à rappeler qu'en France, suite à un interdit préfectoral la veille du rassemblement pacifique, il y a eu une amende de 135 Euros<sup>13</sup> par citoyen pour avoir manifesté en faveur du Peuple « *palestinien* ».

**7. S.A. Est-ce une manière de faire pression sur la Cour internationale de justice afin d'empêcher la manifestation de la vérité dans ce dossier ?**

**YEA.** Je ne pense pas que les pays du Nord Global pourront empêcher la manifestation de la vérité auprès de la Cour internationale de Justice. Par contre, ils pourront toujours « *trainer les pieds* » pour mettre en œuvre les décisions, à commencer par faire pression sur Israël pour stopper l'usage disproportionné de la force militaire contre des civils dans Gaza et Cisjordanie, laisser les Palestiniens choisir leurs dirigeants en toute transparence sans s'ingérer dans la mise en place d'un gouvernement pro-Nord Global en Palestine, et revenir à la solution des deux Etats qui coexisteront pacifiquement en stoppant la colonisation des terres palestiniennes en violation du droit international auquel Israël comme le Nord global ont souscrits.

**8. S.A. Est-ce que l'Afrique du sud est le seul pays à porter plainte ?**

**YEA.** L'Afrique du Sud est le seul pays à porter plainte. A ma connaissance, je n'ai pas vu d'autres Etats déposer des plaintes formelles. Mais certains ont apporté un soutien par souci de solidarité des valeurs au même titre que les organisations non gouvernementales de défense des droits humains et des Peuples opprimés.

**9. S.A. Votre mot de fin ? est-ce que l'Afrique du sud a gagné la première partie qui porte en urgence sur les mesures conservatoires ?**

**YEA.** A la date du 19 janvier 2024, les audiences publiques du 12 janvier 2024 n'ont pas encore permis d'obtenir une décision transitoire en urgence de la Cour (CIJ) portant sur les « *mesures conservatoires* » dans l'affaire *Afrique du Sud contre Israël* relative à l'Application de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide dans la bande de Gaza. La décision en urgence sera rendue lors d'une séance publique, dont la date n'a pas encore été annoncée.

La décision sur le fond de la plainte de l'Afrique du Sud contre Israël auprès de la Cour internationale de Justice (CIJ) et présentée le 29 décembre 2023 pour « génocide » à Gaza prendra plus de temps.

Néanmoins, les mesures conservatoires demandées par l'Afrique du Sud et qui seront prises par la CIJ sont en principe juridiquement contraignantes. Toutes les parties concernées sont légalement tenues obligatoirement de respecter ces mesures.

Le problème est que l'application de ces mesures ne relève plus du « *droit international* » mais bien plus des « *relations* » et de la « *puissance* » internationales dont bénéficient Israël.

Aussi, je ne doute pas un instant que la Cour International de Justice faillira à sa mission qui consiste justement :

- à dire d'abord le droit international surtout lorsqu'il est, de par les faits observés, violé par Israël, un Etat dit « *démocratique* » ; et
- à accéder à la demande de l'Etat d'Afrique du sud et de tous ceux qui soutiennent cette démarche sans pouvoir l'exprimer ouvertement du fait de représailles du Nord global, en confirmant les preuves de la violation de « la Convention des Nations Unies (ONU) de 1948 pour la prévention et la répression du génocide », et de prendre les mesures nécessaires pour y mettre fin.



On peut se demander pourquoi l'Etat d'Israël et ses appuis du Nord Global ne font pas l'effort de déposer plainte devant la CIJ contre le groupe extrémiste du Hamas au lieu et place d'une préméditation suivie d'actes d'éradication d'un peuple martyr à Gaza et dans ses environs, au même titre que le peuple juif l'a été par une partie du Nord global. Alors la vraie question : est-ce que ceux qui défendent cette barbarie sont des humains ? Y-a-t-il un agenda ésotérique sacrificiel ? Si oui pour le compte de qui ? That is the question !!!

La réalité est que « 68 kilomètres carrés du territoire gazaoui » ont été détruits sur une superficie totale de 365 kilomètres carrés<sup>14</sup>.

Les Etats et les Africains qui estiment que ce dossier ne les concernent pas doivent se préparer à perdre une grande partie de leur territoire et de leurs matières premières par l'abus de la « puissance du Nord Global », que ce soient par des guerres par procuration (Soudan) ou des privatisations (Ghana) etc. A défaut, tous les Africains doivent prier leur Dieu qui est aussi le Dieu d'Israël et de la Palestine pour le retour de l'esprit du vivre ensemble et de la paix. Les extrémistes ne doivent pas régenter le monde en détruisant la vie.

Merci pour l'invitation. YEA.

20 janvier 2024

**Dr. Yves Koué AMAÏZO**

Directeur de Afrocentricity Think Tank

[yemaizo@afrocentricity.info](mailto:yemaizo@afrocentricity.info)

[www.afrocentricity.info](http://www.afrocentricity.info)

© Afrocentricity Think Tank

---

<sup>1</sup> Bien qu'il y ait eu des pharaons noirs dans l'histoire de l'Égypte, ceux qui ont transcrit la Bible ne font pas de lien direct entre les pharaons de la Bible, l'environnement et l'histoire de Moïse et Josué. Paradoxalement, tous les pharaons avaient un nom. Mais ceux qui ont transcrit la Bible ont soigneusement évité de nommer les « pharaons »... c'est comme si d'ici quelques millénaires, on ne parle des Présidents français sans nommer leur nom, encore moins leur durée au pouvoir.... A méditer.

<sup>2</sup> Meloche-Holubowski, M. (2024). « L'impact de 100 jours de guerre entre Israël et le Hamas, en chiffres et en cartes ». In [ici.radio-canada.ca](http://ici.radio-canada.ca). 14 janvier 2024. Accédé le 19 janvier 2024. Voir <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2041140/guerre-gaza-israel-hamas-graphiques-cartes>

<sup>3</sup> Reuters (2024). « Israël intensifie son offensive dans le sud de la bande de Gaza ». In *Challenges*. [www.challenges.fr](http://www.challenges.fr). 17 janvier 2024 Accédé le 19 janvier 2024. Voir [https://www.challenges.fr/monde/israel-intensifie-son-offensive-dans-le-sud-de-la-bande-de-gaza\\_880387](https://www.challenges.fr/monde/israel-intensifie-son-offensive-dans-le-sud-de-la-bande-de-gaza_880387)

<sup>4</sup> Human Rights Watch (2024). « Rapport annuel de Human Rights Watch : Israël et Palestine. Événements de 2023 ». in [www.hrw.org/fr](http://www.hrw.org/fr). Accédé le 19 janvier 2024. Voir <https://www.hrw.org/fr/world-report/2024/country-chapters/israel-and-palestine> ; D'après Human Rights Watch, depuis le 7 octobre 2023, « les autorités israéliennes ont coupé les services essentiels, dont l'eau et l'électricité, à la population de Gaza et bloqué l'entrée de toute marchandise à l'exception d'un mince filet de carburant et d'aide humanitaire cruciale, actes de punition collective qui constituent des crimes de guerre et qui se poursuivaient au moment de la rédaction de ce chapitre. Des frappes aériennes israéliennes se sont abattues sur Gaza de manière incessante, touchant des écoles et des hôpitaux et réduisant de vastes secteurs de certains quartiers à des tas de décombres, y compris lors d'attaques qui étaient apparemment illégales. Les forces israéliennes ont aussi illégalement utilisé des munitions au phosphore blanc dans des zones densément peuplées »... Plus de 1 200 Israéliens et ressortissants étrangers en Israël et, à la date du 4 janvier 2024, plus de 22 000 Palestiniens de Gaza, civils pour la plupart, ont été tués : « Les coupures de courant chroniques compliquent de nombreux aspects de la vie quotidienne, comme le chauffage, la ventilation, le traitement des eaux usées, les soins médicaux et les affaires. Les coupures imposent des difficultés particulières aux personnes handicapées, qui ont besoin de lumière pour communiquer en langage des signes ou d'équipements fonctionnant à l'électricité pour se déplacer, tels que les ascenseurs ou les fauteuils roulants électriques. Plus de 96 % de l'eau des nappes phréatiques de Gaza, la seule source d'eau naturelle du territoire, est « impropre à la consommation humaine », selon l'Autorité palestinienne de l'eau et l'OCHA. Ceci rend la plupart des habitants de Gaza dépendants d'usines de désalinisation et d'eau acheminée via Israël, opérations qui sont perturbées par les hostilités ».

<sup>5</sup> SABC News (2023). « SA-Israel ICJ case - Tembeka Ngcukaitobi SC » - "South Africa presents its case against Israel at ICJ ». In [www.youtube.com](http://www.youtube.com). 26 mn 02 sec. Accédé le 19 janvier 2024. Voir <https://www.youtube.com/watch?v=grGHum5vU74>

<sup>6</sup> Cour Internationale de Justice (2023). « Cour internationale de Justice ». In [www.icj-cij.org/fr](http://www.icj-cij.org/fr). 11 janvier 2024. Accédé le 19 janvier 2024. Voir <https://www.icj-cij.org/fr/competence>

<sup>7</sup> La lectrice ou le lecteur est invité (e) à poursuivre ses recherches sur ce dossier occulté depuis des temps immémoriaux en recherchant les noms des Pharaons noirs qui offerts l'asile au Peuple Israélite et lui a inculqué aussi les principes de la Maât : Vérité, justice, solidarité, etc.



- 
- <sup>8</sup> Paquette, G. (2018). « L'esclavage, de la traite à l'abolition ». In [www.nationalgeographic.fr](http://www.nationalgeographic.fr). Accédé le 19 janvier 2024. Voir <https://www.nationalgeographic.fr/histoire/2018/08/lesclavage-de-la-traite-labolition>
- <sup>9</sup> Nations Unies – ONU Info (2019). « Plus de 40 millions de personnes victimes de l'esclavage moderne (OIT) ». In [news.un.org/fr](http://news.un.org/fr). 2 décembre 2019. Accédé le 19 janvier 2024. Voir <https://news.un.org/fr/story/2019/12/1057311>
- <sup>10</sup> Plumelle-Urbe, R. A. (2001). *La férocité blanche : des non-Blancs aux non-Aryens, ces génocides occultés de 1492 à nos jours*. Editions Albin Michel : Paris.
- <sup>11</sup> Sankari, L. (2024). « Palestine : Des avocats sud-africains menacent les États-Unis de porter plainte pour complicité dans les crimes d'Israël ». In [www.humanité.fr](http://www.humanité.fr). 12 janvier 2024 Accédé le 19 janvier 2024. Voir <https://www.humanite.fr/monde/afrique-du-sud/palestine-des-avocats-sud-africains-menacent-les-etats-unis-de-porter-plainte-pour-complicite-dans-les-crimes-disrael> ; « *Le cabinet Wikus Van Rensburg a fait parvenir un courrier à Joe Biden l'accusant d'« encourager » et « de fournir une assistance matérielle » à Israël dans sa guerre contre la bande de Gaza. Washington pourrait également être tenu pour responsable des crimes auxquels les Palestiniens sont soumis depuis de longues décennies* ».
- <sup>12</sup> Amnesty International (2024). « Allégations de génocide à Gaza. La Cour internationale de justice au secours des civils palestiniens ». In [www.amnesty.ch/fr](http://www.amnesty.ch/fr). Communiqué de presse publié le 11 janvier 2024, Londres – Bern. Accédé le 19 janvier 2024. Voir <https://www.amnesty.ch/fr/pays/moyen-orient-afrique-du-nord/israel-et-territoires-occupes/docs/2024/cour-internationale-de-justice-au-secours-civils-palestiniens>
- <sup>13</sup> Rédaction Caen (2023). « Israël-Palestine : 5 personnes verbalisées à Caen pour avoir manifesté, 135€ d'amende ». In [www.actu.fr](http://www.actu.fr). 15 octobre 2023. Accédé le 19 janvier 2024. Voir [https://actu.fr/normandie/caen\\_14118/israel-palestine-5-personnes-verbalisees-a-caen-pour-avoir-manifeste-135e-damende\\_60209783.html](https://actu.fr/normandie/caen_14118/israel-palestine-5-personnes-verbalisees-a-caen-pour-avoir-manifeste-135e-damende_60209783.html)
- <sup>14</sup> Meloche-Holubowski, M. (2024). Op. Cit. ; information datant du 9 janvier 2024.